

**DECISION N° 16-2023 portant validation du devis de la société Lafosse et Fils pour les travaux de réfection de la fontaine d'eau sur la place de Verdun**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu le devis de la société Lafosse et Fils en date du 8 septembre 2022 pour les travaux de réfection de la fontaine d'eau sur la place de Verdun

Considérant que la proposition de la société Lafosse et Fils est économiquement la plus avantageuse ;

**DECIDE :**

- De valider le devis de la société Lafosse et Fils pour les travaux mentionnés ci-dessus d'un montant de 34 130 € HT.

A Bernay, le